

Au cours de la séance plénière qui s'est tenue les 14 et 15 juin 2011 à Neuilly-sur-Seine, sous la présidence de Bernard REMAUD,

le président a accueilli Madame d'EPENOUX, chef du bureau des formations supérieures au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, invitée comme responsable des écoles d'ingénieurs dans un ministère de tutelle.

Puis la Commission a :

- adopté le compte rendu de la séance plénière du 10 mai 2011, ainsi que les avis et décisions correspondants.
- entendu une communication du président indiquant diverses rencontres : le 21 juin avec le Cabinet de la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le 1^{er} juillet avec le nouveau Bureau de la CDEFI et enfin le 4 juillet avec le Directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle.
- approuvé, sur proposition de Corinne CABASSUD, les compositions de deux missions, hors suivi périodique.
- entendu une communication de Teresa SANCHEZ CHAPARRO présentant le projet de rapport intermédiaire destiné à ENQA. Les remarques peuvent lui être transmises jusqu'au jeudi 30 juin 2011, dernier délai. Le rapport sera proposé à l'approbation lors de la séance plénière du 5 juillet 2011.

Enfin, la Commission a donné des avis et pris des décisions:

1/ Suivi général des habilitations (renouvellement d'habilitations initialement accordées pour 3 ans lors du suivi périodique du Nord-Ouest)

- Région Bretagne – Académie de Rennes

Institut national des sciences appliquées de Rennes (INSA Rennes)

Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans à partir de la rentrée 2011 (mise en phase avec l'habilitation périodique), de l'habilitation à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, dans les 6 spécialités Électronique et informatique industrielle – Systèmes et réseaux de communication – Génie civil et urbain – Génie mécanique et automatique – Informatique – Sciences et génie des matériaux (nouvel intitulé) - en formation initiale sous statut d'étudiant.*

(AVIS N° 2011/06-01)

Université de Bretagne-Sud

- École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud (ENSIBS)

Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans à partir de la rentrée 2011, de l'habilitation à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'Université de Bretagne-Sud, dans les 2 spécialités Génie industriel – Mécatronique - en formation initiale sous statut d'étudiant.*

(site de Lorient)

- *Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'Université de Bretagne-Sud, spécialité Informatique, en formation initiale sous statut d'étudiant.*

(sites de Lorient et Vannes)

En décembre 2012, un document d'évolution stratégique devra être transmis à la Commission.

(AVIS N° 2011/06-02)

Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Brest (ISEN Brest)

Décision de renouvellement, pour 3 ans à partir de la rentrée 2011 (mise en phase avec l'habilitation périodique), de l'habilitation à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Brest, en partenariat avec l'ITII Bretagne, en formation initiale sous statut d'apprenti.*

L'habilitation est étendue à la formation continue.

(DECISION N° 2011/06-03)

École des métiers de l'environnement (EME)

Décision de renouvellement, pour 3 ans à partir de la rentrée 2011, de l'habilitation à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'École des métiers de l'environnement*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

(DECISION N° 2011/06-04)

- **Région Pays de la Loire – Académie de Nantes**

Institut supérieur des matériaux du Mans (ISMANS)

Décision de renouvellement, pour 3 ans à partir de la rentrée 2011, de l'habilitation à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur des matériaux du Mans*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

(DECISION N° 2011/06-05)

- **Région Basse-Normandie – Académie de Caen**

Institut supérieur de plasturgie d'Alençon (ISPA)

Décision de renouvellement, pour 3 ans à partir de la rentrée 2011, de l'habilitation à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de plasturgie d'Alençon*, en formation initiale sous statut d'étudiant ou d'apprenti.

(DECISION N° 2011/06-06)

- **Région Centre – Académie d'Orléans-Tours**

École nationale supérieure de la nature et du paysage (ENSNP)

Avis favorable au renouvellement, pour la seule rentrée 2011, de l'habilitation à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de la nature et du paysage*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Si l'École souhaite continuer à délivrer un titre d'*Ingénieur diplômé*, elle doit impérativement transmettre à la Commission, d'ici la fin de l'année 2011, un projet stratégique d'évolution s'inscrivant dans le cadre de R&O.

(AVIS N° 2011/06-07)

2/ Développement de l'apprentissage

École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes (EMN)

Avis favorable, pour 3 ans à partir de la rentrée 2011, à l'habilitation à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes*, spécialité *Ingénierie logicielle*, en partenariat avec l'*ITII Pays de la Loire*, en formation initiale sous statut d'apprenti.

Les premiers diplômés seront délivrés à l'issue de l'année universitaire 2013/2014

(AVIS N° 2011/06-08)

Université Paris-XIII

Avis favorable à l'extension à l'apprentissage, pour 2 ans à partir de la rentrée 2011 (mise en phase avec l'habilitation périodique), de la préparation du titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Université Paris-XIII*, spécialité *Energétique*.

(AVIS N° 2011/06-09)

3/ Changement de nom d'une école d'ingénieurs

Université de Reims

La Commission prend acte de l'arrêté ministériel du 4 mai 2011 supprimant l'**École supérieure d'ingénieurs en emballage et conditionnement (ESIEC)** et créant l'**École nationale supérieure d'ingénieurs de Reims (Ensir)**.

En conséquence, les titres d'*Ingénieur diplômé* habilités prennent les intitulés suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Reims de l'Université de Reims*, spécialité *Emballage et conditionnement*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

(habilitation accordée pour 6 ans à partir de la rentrée 2010 – Avis N° 2010/04-04)

- *Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Reims de l'Université de Reims*, spécialité *Génie thermique et énergétique*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

(habilitation accordée pour 3 ans à partir de la rentrée 2010– Avis N° 2010/04-04)

(AVIS N° 2011/06-10)

4/ Création d'une nouvelle école d'ingénieurs

Institut polytechnique de Bordeaux (IPB)

La Commission prend acte de l'arrêté ministériel du 9 février 2011 créant l'**École nationale supérieure en environnement, géoressources et ingénierie du développement durable (Ensegid)**. Elle note que les biens, droits, obligations et autres moyens affectés par l'Université Bordeaux-III à l'Institut Egid sont transférés à l'IPB à compter du 1^{er} janvier 2012.

En suite à l'avis N° 2011/01-03, elle donne un avis favorable à l'habilitation de l'Institut polytechnique de Bordeaux, pour 3 ans à partir de la rentrée 2011, à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Bordeaux – École nationale supérieure en environnement, géoressources et ingénierie du développement durable*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Les premiers diplômes seront délivrés à l'issue de l'année universitaire 2013/2014.

(AVIS N° 2011/06-11)

5/ Demande d'habilitation à délivrer un titre d'*Ingénieur diplômé*

Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES)

- **École nationale de la statistique et de l'administration économique ParisTech (ENSAE ParisTech)**

Dans l'état actuel du dossier, la Commission donne un avis défavorable à l'habilitation, après une suspension de 2 ans faute de demande de l'École, à délivrer un titre d'*Ingénieur diplômé*.

(AVIS N° 2011/06-12)

André MORA